

Arrêté temporaire n°2018/016
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue Albert Galle (Fontenay en Parisis)

Monsieur Roland PY, Maire de la Commune de Fontenay-en-Parisis

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 3221-4,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28, R. 413-1, R. 417-9 et R. 417-10,
- Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
- Considérant qu'en raison des travaux réalisés par Dominique LEONI (LEONI BRUNO), Rue Albert Galle (Fontenay en Parisis) du 21/05/2018 au 14/06/2018, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Du 21/05/2018 au 14/06/2018, Rue Albert Galle (Fontenay en Parisis), la circulation des véhicules est alternée par panneaux B15 et C18.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par : LEONI BRUNO - 49 avenue du maréchal Bessières - 95500 LE THILLAY

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

La Secrétaire de Mairie, Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Louvres, le Commandant de la Brigade Intercommunale de Louvres, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fontenay-en-Parisis, le 26 avril 2018

Le Maire,

Roland PY.



